

SAINT PRIVAT EN PERIGORD

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021
A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT PRIVAT DES PRÉS

Etaient Présents (17) : Pascale ROUSSIE-NADAL, Rémy CHAUSSADE, Denise RAGOT, Pierre de CUMOND, Anne-Marie PIERRE, Cyril CONDEMINÉ, Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX, Christine VAYSSE, Alain LUCOT, Eric MONROUX, Joëlle STRUFFERT, Hélène PRADIER, Jean-Louis VESSIERE, Maxime CLAIRAUD, Didier JACQUIN, Christine CHARRIER, Fabienne PICHOT.

Absents Excusés (2) : Joëlle REYREL (a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL), Dominique RABOISSON (a donné pouvoir à Alain LUCOT).

Madame Denise RAGOT a été désignée Secrétaire de séance.
(A la dernière réunion du Conseil Municipal, la secrétaire de séance était Madame Anne-Marie PIERRE et non Madame Joëlle STRUFFERT comme indiqué).

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint.

Ajout de quatre points à l'ordre du jour

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les 4 points suivants à l'ordre du jour :

- Eglise de Festalemps,
- Comice Agricole de Montpon-Ménéstérol,
- Référent "Sécurité Routière",
- Demande d'achat de 2 chênes morts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'ajout des 4 points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2020, qui a été porté à sa connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2020.

ORDRE DU JOUR

1/FINANCES :

a) PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE L246 LIEU-DIT LA TUILLIERE

La parole est donnée à Monsieur Pierre de CUMOND qui rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une proposition d'achat pour la somme de 3000,00 € a été faite auprès de la Mairie pour le lot 3 pour y réaliser un jardin d'agrément et de loisirs.

Il rappelle également qu'il existe un règlement de lotir et un cahier des charges en vigueur et qu'il convient de prendre un arrêté modifiant l'article 27 dans lequel il sera précisé que le lot n° 3 ne sera pas constructible pour une maison d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre le lot n° 3 non constructible pour une maison d'habitation pour la somme de 3000,00 €.

b) INDEMNITÉ D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter l'indemnité de fonction à Monsieur Maxime CLAIRAUD, Conseiller Municipal délégué compte-tenu du travail régulièrement effectué .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui attribuer une indemnité au taux de 12,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

c) FRAIS DE DEPLACEMENT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de rembourser les frais de déplacements des agents territoriaux et des élus en fonction de la réglementation en vigueur lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour les besoins de la collectivité ou pour se rendre à des sessions de formations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de remboursement des frais de déplacement.

2/ ACTION SOCIALE : FAMILLE EN SITUATION DE DIFFICULTÉ

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal qu'une famille avec des enfants en bas âge se retrouve dans une situation financière précaire à la suite de la perte temporaire de revenus de l'un de ses membres.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de venir en aide à cette famille à hauteur de 1000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer cette aide à cette famille et autorise Madame le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires.

3/ CONVENTION S.P.A.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention entre la commune et la SPA de Bergerac pour un montant annuel de 958,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention.

4/ CHARTRE DE BON VOISINAGE : CITOYENS, ELUS ET AGRICULTEURS

Une charte de Bon Voisinage a été signée par l'Union des Maires et l'Association des Maires ruraux. Cette charte rappelle que le Département de la Dordogne se caractérise par la diversité de son territoire et de ses activités. Il est à la fois urbain et rural, l'activité agricole représente un poids économique et culturel important notamment par l'espace qu'elle occupe et par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère.

De plus la campagne séduit chaque année de nouveaux habitants qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie. Mais habiter un milieu rural suppose la compréhension des rythmes, des activités et contraintes agricoles.

Il est donc important de prévenir les conflits de voisinage entre particuliers et agriculteurs au travers de cette charte qui n'est autre qu'un document d'aide au bien vivre ensemble.

Elle reprend les points suivants :

- l'activité agricole selon les saisons,
- Pourquoi traiter les cultures,
- Pourquoi des zones de non-traitement (ZNT)
- Rappel du cadre réglementaire (respect des distances, etc...),
- Les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes,
- D'où proviennent les odeurs qui émanent de nos campagnes,
- Pourquoi tous ces bruits,
- Les engagements communs,
- les engagements en tant qu'agriculteur,
- les engagements en tant qu'organisation professionnelle,
- les engagements en tant que Maire
- les engagements en tant que citoyen.

Vous entrez dans une commune rurale

Avec tous ses sons si caractéristiques de la campagne...

Le chant du coq, 
le meuglement des vaches, 
le bêlement des moutons, 
l'angélus de notre église... 

Le bruit de la tronçonneuse, 
ou du tracteur de l'agriculteur 
qui entretient notre territoire,

Les coups de trompes qui rythment 
la saison de chasse.

Une qualité de vie,
loin du stress et de la pollution,
au milieu de la nature, 
avec de bons produits du terroir,
des savoir-faire à découvrir...

**Si vous appréciez tout cela,
Vous êtes au bon endroit !**

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et donne son accord à Madame le Maire pour signer la charte.

5/ DON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le don de Madame Anne-Marie PIERRE pour un montant de 120,00 €.

6/ EGLISE DE FESTALEMPS

Tout d'abord, Madame le Maire remercie Monsieur Alain LUCOT pour son implication dans ce dossier.

Elle informe le Conseil Municipal que l'architecte en charge des travaux a été retenu et que le montant des travaux s'élève à 283 018,13 € TTC.

Une subvention de l'Etat a été demandée ainsi qu'une demande auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le Département sera sollicité de même que la DRAC et la Mission Stéphane BERN pour l'obtention de subventions et une souscription publique sera mise en place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à demander les subventions correspondantes.

7/COMICE AGRICOLE DE MONTPON-MENESTEROL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50,00 € à cette Association afin de l'aider dans l'organisation de sa manifestation.

8/RÉFÉRENT "SÉCURITÉ ROUTIERE"

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture de la Dordogne concernant la désignation d'un élu référent "Sécurité Routière" au sein de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Cyril CONDEMINÉ comme élu référent "Sécurité Routière" de la Commune.

9/DEMANDE D'ACHAT DE 2 CHÊNES MORTS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre deux chênes morts qui se trouvent sur la Commune historique de Festalemps pour la somme de 40,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Formations proposées par l'Union des Maires :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé par l'Union des Maires des formations aux élus. Le calendrier des sessions leur sera envoyé et chacun pourra s'inscrire en fonction de son choix.

Piste DFCI sur la commune historique de Saint Privat des Prés

Monsieur Jean-Louis VESSIERE en charge du dossier informe le Conseil Municipal qu'il faudrait poursuivre le projet.

S'agissant d'élargir l'emprise du chemin existant il faut établir la liste des riverains, voir avec un géomètre pour faire éventuellement des échanges etc....

Il rappelle que 80 % du coût serait pris en charge par le Syndicat et 20 % resterait à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal étant d'accord sur le principe, Madame le Maire demande à Jean-Louis VESSIERE de constituer un dossier reprenant tous les éléments pour la réalisation de cette piste DFCI afin d'en connaître les modalités et le coût global.

Ce projet fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal pour pouvoir délibérer.

Création d'un CIAS

Monsieur Rémy CHAUSSADE informe le Conseil Municipal de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale communautaire. Cette création permettra la mise en place du Conseil d'Administration sur l'année 2021 et réaliser les démarches nécessaires au lancement des activités au 01 janvier 2022.

Pourront être confiées au CIAS les compétences d'action sociale suivantes :

- L'instruction des demandes d'aide sociale légale (Département)
- le suivi des dossiers d'accès aux droits (APA, CAF, caisses de retraites,)
- La domiciliation pour les personnes sans domicile stable,
- L'aide à domicile mise en oeuvre par le CIAS.

La création du CIAS offre la possibilité d'assurer un même accès aux services sociaux à tous les habitants du territoire intercommunal.

Panneaux signalétiques

Monsieur Alain LUCOT en charge du dossier, présente plusieurs devis concernant les panneaux signalétiques qui seront mis en place à l'entrée de chacun des bourgs reprenant les sites à visiter sur l'ensemble du territoire de la commune afin de renseigner au mieux les touristes.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'inscrire ce projet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal pour pouvoir délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 00.

Diffusion :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| - Pascale ROUSSIE-NADAL | - Dominique RABOISSON |
| - Rémi CHAUSSADE | - Christine VAYSSE |
| - Denise RAGOT | - Alain LUCOT |
| - Pierre de CUMOND | - Joëlle STRUFFERT |
| - Anne-Marie PIERRE | - Eric MONROUX |
| - Cyril CONDEMINE | - Hélène PRADIER |
| - Fabienne PICHOT | - Christine CHARRIER |
| - Jean-Louis VESSIERE | - Didier JACQUIN |
| - Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX | - Joëlle REYREL |
| - Maxime CLAIRAUD | |